



ANIMATEUR LOISIR TOURISME (ALT)

Titre Professionnel de niveau 4, enregistrée sous le n° RNCP38662 sur décision de France Compétences en date du 19/12/2023

Document mis à jour le 31/10/2024

Nous avons choisi d'employer le masculin générique pour alléger le texte, en gardant toutefois à l'esprit qu'il désigne autant le féminin que le masculin.

Préambule :

L'animateur d'ambiances conçoit, organise et anime des activités de distraction et de détente destinées à des publics hétérogènes (enfants à partir de 4 ans, adolescents, jeunes, adultes, 3ème âge,...), généralement internationaux. Il travaille sur des lieux de séjour en France ou à l'étranger dans des structures de loisirs, de tourisme... Il participe à la fonction d'accueil d'un centre. Il est un pilier de la relation commerciale dans un marché très concurrentiel et toute son action est orientée vers la satisfaction du client en tenant compte néanmoins de l'intérêt de l'entreprise. Il est polyvalent dans la mesure où il maîtrise diverses techniques d'animation et diverses techniques artistiques.

Métier visé :

Devenir Animateur Polyvalent (auprès des publics enfants, adultes, seniors et personnes en situation de handicap) en village vacances, village clubs, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping), parc d'attraction, base de loisirs, croisiériste ... en France ou à l'étranger.

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir, organiser et animer des activités de distraction et de détente tous publics généralement internationaux
- Accueillir, animer et encadrer des enfants et des adultes
- Participer aux différents événements artistiques en journée et soirée

Public concerné :

- Avoir entre 18 et 29 ans
- Ne pas avoir obtenu le Titre Professionnel ALT

Prérequis souhaités :

- Avoir une expérience dans l'animation
- Être autonome, disponible et mobile géographiquement
- Avoir une bonne condition physique et une bonne présentation
- Avoir le goût du contact, le sens de la communication et de l'accueil
- Aimer le travail en équipe

La formation :

- * Un format possible : **Certifiant** (reconnu par l'état) en contrat d'apprentissage
- * **Contrat de 6, 8 ou 12 mois** avec démarrage possible à l'hiver, au printemps et à l'automne
- * **10 semaines** de formation soit **350 heures** en centre de formation **The Village**
- * **Lieu de la formation** : École The Village, 1 rue Henri Michel, 12400 SAINT-AFFRIQUE



* **Espaces pédagogiques** : 10 salles de cours, 2 salles de spectacle équipées, 2 salles de fitness et de danse, 1 salle informatique (montage son et vidéo), 1 costumerie complète de spectacle, 1 gymnase intérieur équipé, 1 salle de maquillage équipée.

* **Logement** : internat obligatoire sur le site de formation* (*pour les conditions et tarifs : nous consulter)

* **Nombre de participants** : 10 personnes.

* **V.A.E.** : La certification est accessible par la V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle
Pour plus de renseignements, nous consulter.

* **Accessibilité handicap** : Campus XII^e Avenue adhère à la Charte Handicap pilotée par la Région en partenariat avec l'Agefiph. N'hésitez pas à contacter la personne ressource au sein du Centre de Formation de la Campus XII^e Avenue : Marina VERNET référente – m.vernet@campus12avenue.fr

Téléchargez la Charte pour les personnes en situation de handicap > [ICI](#)



Tarifs :

Formation financée par l'OPCO de l'entreprise. Aucun frais pédagogique à votre charge.
Rémunération selon les conditions du contrat d'apprentissage.

Modalités et délais d'accès :

Recrutement toute l'année

Phase #1 : Envoyer CV et lettre de motivation sur l'adresse mail de l'école thevillage@campus12avenue.fr

Phase #2 : Si vous êtes retenu(e), vous serez alors convié(e) à une journée de recrutement en visio : information collective, test d'évaluation, entretien individuel.

Phase #3 : A l'issue de la journée de recrutement, vous recevrez une réponse positive ou négative sous un **délai maximum de 10 jours.**

Périodes de recrutement :

Pour un démarrage de contrat à l'hiver, possibilité de postuler de septembre à décembre.

Pour un démarrage de contrat au printemps, possibilité de postuler de décembre à mars.

Pour un démarrage de contrat à l'automne, possibilité de postuler d'avril à septembre.

Titre visé :

* Titre Professionnel de niveau 4, **A.L.T.** « **Animateur Loisir Tourisme** » enregistré sous le n° RNCP38662 sur décision de France Compétences en date du 19/12/2023

* **Code(s) NSF** : 335t : Animation touristique et culturelle

* **Formacode** : 42623 : animation tourisme

* **Taux d'insertion global moyen à 6 mois** : 97%

* **Date d'échéance de l'enregistrement** : 29-05-2029

* **Taux de réussite totale** : 2023 =>90 %

* Modalités d'acquisition du titre professionnel :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP). La validation d'un CCP donne lieu à un certificat.

- Pour obtenir le titre dans son intégralité, le candidat doit valider les deux blocs de compétences par l'acquisition de toutes les compétences professionnelles de chaque bloc.
- Dans le cas d'une réussite partielle, le CCP attribué fait l'objet d'un certificat. Le candidat souhaitant valider le CCP non acquis peut en faire la demande.

Contenu pédagogique :

- Accueillir, renseigner et satisfaire les besoins des clients
- Prendre la parole en public pour accueillir, informer et présenter un événement
- Préparer et organiser des activités d'animation en collaboration avec une équipe
- Réaliser un *reporting*, un bilan, un compte rendu des activités
- Participer à une prestation artistique pluridisciplinaire seul ou en équipe
- *Pour aller plus loin cliquez ici > [Fiche RNCP 38662](#)*

La méthode pédagogique :

Apports théoriques + méthode active + mises en pratique

Les immersions entreprise ont pour objectif de renforcer les acquis en formation et développer de nouveaux savoirs faire

Méthodes d'évaluations :

- Tests pratiques et théoriques tout au long de la formation
- Mises en situation et études de cas
- Présentation d'un projet réalisé en amont de la session d'examen
- Dossier professionnel et annexes éventuelles
- Résultats des évaluations passées en cours de formation

Intervenants :

Équipes pédagogiques internes et externes, expérimentées, qualifiées et dotées sur les enseignements métiers d'une expérience professionnelle en entreprise.



Suivez-nous
[the_village_anim](#)



Suivez-nous
[@ecolethevillage](#)

Contact formation :

Secrétariat de l'école : thevillage@campus12avenue.fr ou 05 65 98 26 31.